

DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES

du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

NOTRE MISSION

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme indépendant qui relève de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser sa mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet la ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics.

NOS VALEURS ÉTHIQUES

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Ces valeurs sont : le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance.

Ces valeurs complètent et adaptent celles de l'administration publique québécoise. Elles constituent des balises permettant au personnel de s'orienter, particulièrement lorsque se présente un dilemme. Elles animent les prises de décisions et permettent de déterminer la meilleure conduite qu'il convient d'adopter selon les circonstances.

POUR NOUS JOINDRE :

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447 (sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca



DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES

du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Octobre 2017



Respect Impartialité Équité Vigilance Compétence Intégrité Loyauté

LE PERSONNEL DU BAPE S'INSPIRE DE VALEURS qui déterminent sa conduite et ses actions

Le respect

Le respect consiste à accorder un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter inutilement les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention portée aux autres, en se conduisant envers eux avec honnêteté et courtoisie, et par le souci de s'accorder un temps de réflexion.

L'impartialité

L'impartialité réside dans le devoir et le privilège de pouvoir adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'entendre et d'accorder la même importance à tous, sans parti pris.

L'équité

L'équité s'entend comme la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.

La vigilance

La vigilance se définit comme le souci et l'attention portés à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait se passer et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

LE PERSONNEL DU BAPE PARTAGE LES VALEURS ÉNONCÉES DANS LA Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise

Le respect

Le personnel du BAPE manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

L'impartialité

Le personnel du BAPE fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisans.

La compétence

Le personnel du BAPE s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

L'intégrité

Le personnel du BAPE se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté

Le personnel du BAPE est conscient qu'il est un représentant de l'administration publique auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

